

AJITeR par la culture !

Plaidoyer

Cultures et ruralités

2021

Le travail engagé depuis plusieurs années par plusieurs membres de l'UFISC (FEDELIMA, FAMDT, THEMAA, CITI, FRAAP...) a amené le comité de pilotage de la démarche "AJITeR par la culture" à questionner dès le début du projet les catégories à observer afin d'affiner nos analyses et nos propositions. Parallèlement, la crise sanitaire, loin d'être un épiphénomène, est venue valider nos constats et mettre en exergue des problématiques sociales et sociétales déjà anciennes. Elle appelle à une évolution nécessaire de nos modèles de développement de nos sociétés, réflexions que nous menons depuis longtemps au sein de nos milieux artistiques et culturels, qui passe notamment par la nécessité de bousculer nos représentations des territoires ruraux et de leurs habitant·e·s, des arts et de la culture. Les crises systémiques que nous traversons ne trouveront pas d'issue durable par de simples ajustements des politiques actuelles, mais obligent à repenser nos façons d'appréhender, de penser et de concevoir nos activités et nos pratiques artistiques, culturelles, politiques, économiques, sociales...

Le travail, mené à travers les temps collectifs de rencontres publiques et les réunions en groupe de travail et autres comités de pilotage, a permis de questionner les définitions trop étroites, les visions univoques, les évidences et les clichés liés à la ruralité, aux habitants de ces territoires ou à la culture pour éviter les formes multiples d'assignations. Il nous a amené à interroger et déconstruire les périmètres et les appartenances, à tenter une lecture des enjeux et des évolutions.

Le repérage des impasses du modèle actuel et des initiatives à l'œuvre a l'ambition de permettre une prise de recul pour accompagner les mutations en cours et souhaitables. Pour cela, il nous semble important d'adopter une définition très ouverte de la notion d'innovation pour observer les besoins et les processus qui émanent localement des territoires eux-mêmes, pour sortir d'une vision mortifère de territoire « support » ou « décor » et aller vers celle d'un territoire « milieu de vie », épanouissant et en constante mutation.

Cela a conduit le collectif à aborder le sujet par des approches autour de la diversité et des singularités, en prenant en compte la personne, sa capacité et ses multiples interactions avec les autres et les territoires. Le collectif a ainsi pu envisager le "développement" des territoires sous l'angle de la contribution, des solidarités et des communs à investir.

Ces dynamiques induisent de dépasser la conception d'une politique publique verticale, centralisée et en silo, pour se placer dans la perspective d'un acteur public facilitateur et accompagnateur, pour créer les conditions d'émergence, de développement et d'expérimentation des initiatives, des énergies et des richesses locales. Des processus et dispositifs publics innovants sont à expérimenter et promouvoir pour s'engager activement dans une transition sociale, solidaire et soutenable des territoires. Les initiatives artistiques et culturelles y ont leur place à prendre, aux côtés des autres domaines d'activité, dans un dialogue renouvelé avec les décideurs publics.



I. Bousculer nos représentations...

des ruralités...

La notion de territoire est à prendre dans toute son « épaisseur » : elle renvoie aux dimensions physiques, géographiques, administratives, patrimoniales et historiques ainsi qu'à celles d'espace de vie et de représentations symboliques (1), de fabrique culturelle en mouvement, d'écosystème pour le vivant, humain et non-humain, dans tous ses aspects.

Les multiples rencontres et travaux (2) qui ont été proposés depuis plusieurs années par les structures artistiques et culturel·le·s donnent à voir sur les territoires ruraux des vécus en évolution. Ces territoires d'une grande diversité, perçus de façon sensible par les multiples acteur·rice·s qui s'y réfèrent, sont traversés par des mutations importantes et constituent des lieux d'une grande richesse. Engagés dans des recompositions territoriales, socio-économiques et culturelles, ces espaces s'inscrivent dans de nouvelles logiques systémiques, de réseau, de transition écologique et sociale, de mise en capacité de leurs ressources. Ainsi, la perception d'un territoire agricole pauvre et démuni, trop souvent regardé comme dépendant de centres urbains qui concentreraient tous les moyens et les services, doit être dépassée.

C'est un fait, les ruralités constituent des espaces contributifs et d'initiatives. De nombreux territoires se positionnent comme des lieux d'innovation et d'invention de solutions alternatives en matière de services publics, de développement agricole, de mobilité, de technologies et d'usages numériques ou de gestion des ressources. Ils s'approprient une « culture de l'innovation » dite « frugale » (3), « jugaad » (4) ou « low-tech » et revendiquent une culture de l'expérimentation, de la « prise de risque » et du « droit à l'erreur » (5).

1. Augustin (J.-P.), Lefebvre (A.) (dir.) – *Culture en région – Perspectives territoriales pour la culture*, Norois, 198 | 2006, 81-82

2. Groupe de travail pluridisciplinaire et multi-partenarial, à l'initiative de la FEDELIMA, travaillant sur les enjeux et spécificités des projets culturels et artistiques en milieu rural. Un site lui est dédié qui répertorie notamment une bibliothèque de ressources autour de cette question - www.ruralite.fedelima.org

Voir également les publications réalisées dans le cadre du projet AJITeR et ressource sur culture/ruralité / jeunesse - www.ajitculture.org

3. L'**innovation frugale** est une démarche consistant à répondre à un besoin de la manière la plus simple et efficace possible en utilisant un minimum de moyens. Elle est souvent résumée par le fait de fournir des solutions de qualité à bas coût ou d'innover mieux avec moins. (Wikipédia)

4. **Jugaad** (autrement dénommé Juggaar ou Jugar) est un mot familier, aussi bien Hindi, que Bengali ou Pendjabi, dont la signification peut changer en fonction du contexte. Signifiant littéralement « détournement » en Tamoul, il peut également s'agir d'une réparation ingénieuse ou d'un simple bricolage, une solution disruptive, ou le détournement d'un usage. Il est aussi synonyme de créativité : faire mieux ou aussi bien, tout en monopolisant moins de ressources. Le jugaad est de plus en plus décliné en technique de management, et est internationalement reconnu comme une forme d'ingénierie frugale. (Wikipédia)

5. In *L'innovation dans les territoires périurbains ou ruraux ? Pour un changement de paradigme !* Raphaël Besson, Julien Brouillard | « Nectart »



La FEDELIMA, à travers ses ateliers d'expérimentation conduits avec ses adhérents de lieux de musiques actuelles, observe que les territoires ruraux sont des lieux dynamiques qui nourrissent les milieux urbains. L'ancre des tiers-lieux solidaires émerge aussi comme exemple de l'apport des territoires ruraux. Les démarches d'itinérance et d'infusion artistique réinventent des possibles. La ruralité s'inscrit ainsi au-delà des clivages urbain/rural, dans la transition sur un temps long.

Dans un contexte d'évolution des normes politiques et administratives, les territoires se transforment, ils renouvellent leurs aménagements de services et de réseaux, ils explorent leurs mises en relations et leurs coopérations. Les communes et intercommunalités sont autant d'espaces sensibles, de vie, de citoyenneté, en plus d'être un échelon d'organisation administrative. Elles ont un rôle majeur à jouer en faveur de la concertation et de la coopération pour éviter des effets de concentration et de détricotage du maillage territorial.

En outre, revient souvent l'affirmation que le rural n'est pas en dehors du monde mais lui est très souvent directement connecté. Cela se lit autant dans le souhait, si souvent exprimé par les personnes, de lier l'agir local et le penser global que dans les financements européens qui viennent agir sur les projets de territoires locaux.

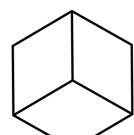
des personnes...

De nombreux travaux (6) montrent que globalement l'opposition urbain / rural est aujourd'hui à déconstruire et que les différences culturelles entre les ruraux et les urbains tendent à se gommer (accès à l'information, aux biens et services, et aux productions artistiques notamment via internet), même si certaines différences demeurent dans leurs rapports à la ville ou à la nature par exemple.

Le renouvellement des modes de vie au regard du changement des générations oblige à penser les partages d'identités culturelles, les échanges et hybridations qui naissent de la diversité, les dynamiques des tissus locaux, socio-économiques, politiques, culturels...

Les processus d'identification culturelle et de construction de son parcours sont liés à chaque personne, unique et singulière, qui ne peut être réduite à des catégories issues le plus souvent de logiques statistiques ou de dispositifs de politiques publiques. La complexité issue de cette diversité d'« être au monde » doit pouvoir être prise en compte.

Pour les structures culturelles, il s'agit alors d'accompagner les personnes vers plus de liberté et plus de responsabilités, de leur permettre de croître en capacité tout en reconnaissant et valorisant les formes de ressources et les relations qu'ils tissent sur leurs territoires. Il est essentiel de prendre pleinement conscience de leur capacité à être des contributeur·ice·s actif·ive·s de la vie des territoires ruraux.





Plus encore, par leurs vécus et leurs expériences, ils·elles sont des ferment du changement social et sociétal. Ainsi, reconstruire ou considérer différemment les personnes sur un territoire c'est questionner leur place sur le territoire. Cette question, qui traverse l'ensemble des classes d'âges, invite à inclure les questions relatives aux jeunesse dans un objectif plus large d'émancipation des personnes et des territoires.

Dans cette perspective, l'accompagnement des personnes vers plus de liberté, d'égalité et de fraternité passe alors par le respect de leurs droits humains qui recouvrent aussi bien les droits civils et politiques que les droits sociaux, économiques et culturels (7).

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays » (8).

Cette approche par les droits humains impose que les conditions d'existence et de revenu doivent être garantis afin de permettre aux personnes leurs chemins d'émancipation. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra réellement envisager leur participation à la vie artistique, sociale, économique et politique de ces territoires, prendre en compte leurs ressources culturelles et donner à voir les initiatives dont elles sont porteuses.

et des cultures.

Les acteur·ice·s réaffirment l'importance de saisir le terme de culture de façon large, dans un processus liant finement les personnes et les environnements dans lesquels elles vivent. Chaque personne est reconnue comme être de culture, développant tout au long de son existence un processus d'identification culturelle, en partageant ses ressources culturelles, en participant et en contribuant à la vie culturelle. La culture est donc comprise dans un sens qui dépasse la détermination usuelle des politiques dites culturelles et du champ artistique pour interroger nos manières de construire ensemble nos modes de vie, nos organisations, nos relations.

Souhaitant mettre en avant cette vision de la culture, des structures choisissent donc d'appliquer les droits culturels, qui sont inscrits dans l'ensemble indivisible, interdépendant et universel des droits humains ainsi que les lois Notre et LCAP (9). Les droits culturels peuvent être définis comme les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de la vie des personnes, seules ou en groupe.

7. Le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) viennent compléter et renforcer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

8. Déclaration universelle des droits de l'Homme, Article 22.

9. Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.



Répondant à la responsabilité visée par les droits humains de justice sociale et de paix durable, ils visent à « Faire Humanité » ensemble en recherchant la progression des libertés, des responsabilités, des capacités des personnes.

Ils sont directement associés à la diversité culturelle définie comme le « patrimoine culture commun de l'humanité » (10). Se fondant tant sur les identités-réseau et les capacités des personnes que sur des ressources patrimoniales, historiques, des savoir-faire et usages populaires, la diversité culturelle aide à déconstruire les représentations figées et à penser une ouverture du territoire à une variété de références. Elle concourt à une fabrique des territoires dynamiques.

Face à des inquiétudes quant à l'avenir qui se font vives et nombreuses - constat d'une perte de la biodiversité, crise énergétique, diminution des services publics, difficulté d'accès à l'emploi, inégalités entre les femmes et les hommes, etc. - les acteur·ice·s alertent sur le risque que constituent l'attirance vers le repli et les phénomènes de conservatisme et de refus de l'altérité. Dans ce contexte ambivalent, ils et elles expriment le souhait de (re)mettre en avant les valeurs humanistes et écologiques à la fois à travers l'accès à des espaces de sociabilité et de vie en commun, le pragmatisme de solutions socio-économiques et la proposition de construire de nouveaux imaginaires et de respecter les diversités culturelles.

La culture est ainsi à considérer comme un pilier du vivre-ensemble et de la cohésion sociale et territoriale, et les initiatives artistiques et culturelles leurs leviers. À l'endroit des territoires ruraux, la prise en compte récente des droits culturels et leur mise en œuvre par des processus de coconstruction, de partenariat et de coopération impliquant les associations et les habitant·e·s aux côtés des collectivités et de l'État constituent des dynamiques de travail essentielles.

La question des droits culturels articulée avec celle des droits humains répond enfin aux objectifs de développement soutenable et de solidarité et sont à ce titre des cadres pertinents pour évaluer et faire évoluer les politiques publiques.

10. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine institue un nouveau dispositif de protection du patrimoine : Les sites patrimoniaux remarquables.



II. Faire ensemble : accompagner, entreprendre, coopérer, coconstruire

Nos analyses et approches des différents sujets abordés nous amènent à mettre l'accent sur des principes d'actions structurants pour réinterroger nos manières de faire et notamment une autre manière d'accompagner (les territoires, les initiatives des porteur·euse·s de projets et l'expression artistique et culturelles), d'entreprendre autrement (finalité sociale, attention à l'environnement), pour tendre vers une économie plus sociale et solidaire, vers des pratiques de coopération, la participation citoyenne et la co-élaboration des politiques publiques.

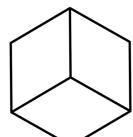
Partir des personnes, de leurs diversités et richesses : parcours et relations

Intimement liée aux droits culturels, la diversité culturelle nous parle d'enjeux fondamentaux pour tout être humain : celui de se voir reconnaître une créativité et une expression propres, des traditions et des pratiques spécifiques, qui contribuent à « une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous » (11), celui du droit d'accès de chacun·e aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres.

Il y a une complémentarité nécessaire entre le respect de la diversité culturelle et celui des droits culturels : les personnes sont les premiers facteurs de la diversité et celle-ci est entretenue au service de leurs droits. La diversité culturelle se construit dans une relation dynamique entre sociétés et territoires de vie.

Ainsi, les droits culturels définissent une vision politique et un cadre éthique permettant de réinterroger au long cours les pratiques et les cadres d'organisation de nos sociétés pour intégrer pleinement l'objectif d'émancipation dans les parcours des personnes. S'inscrire dans ce cadre politique et éthique permet de réfléchir collectivement aux défis contemporains.

L'approche par les droits culturels et les droits humains est revivifiante pour échanger, renouveler les manières de penser et renouveler les logiques démocratiques, d'implication citoyenne et de coconstruction actives. D'abord, face aux formes de replis et de rejets auxquels nous sommes tou·te·s confronté·e·s, il y a nécessité plus que jamais de reconsiderer la relation, le rapport à l'autre, l'acceptation de la différence, d'accompagner la mise en dialogue, et de réfléchir ensemble. Dans ce débat entre appartenance et sentiment identitaire, « l'identité rhizome » d'Edouard Glissant nous invite à considérer que c'est précisément la singularité et la diversité des parcours qui permet de faire un nouveau territoire. C'est une démarche décisive pour construire les politiques publiques de demain.





Principes : La diversité des parcours et des imaginaires

■ Déconstruire les assignations en :

- > établissant des relations en dignité par l'écoute et la réciprocité ;
- > impliquant les personnes afin de mieux entendre leurs souhaits et leurs difficultés, mieux saisir leurs aspirations et leurs ressources ;
- > favorisant leur participation à l'élaboration des usages et des activités (Cf. comité d'habitant·e·s, maison de projets, budgets participatifs...) ;
- > soutenant la diversité des espaces culturels.

■ Rendre plus effective l'interdépendance des droits en :

- > construisant dans un cadre de développement soutenable, en conscience des enjeux environnementaux, sociaux et culturels ;
- > décloisonnant les interventions publiques et en dépassant les assignations.

Accompagner autrement et dans la réciprocité

Accompagner les personnes suppose de « faire avec » et non pas de « faire pour ». Il ne s'agit pas de construire une politique de l'accès mais d'envisager une posture d'accompagnement, reconnaissant l'ensemble des personnes comme acteur·ice·s légitimes et égaux·ales de cette participation à la vie culturelle. Les structures artistiques et culturelles sont à cet endroit de travail. (Se) raconter, dire le monde, discuter, critiquer, agir, créer... sont quelques-unes des fonctions qu'illustre la vitalité sans cesse croissante de la vie associative. Dans les projets artistiques, diverses formes comme l'itinérance, l'accueil de temps de création, l'accès à des espaces de partage de pratiques (Lieux Intermédiaires et Indépendants, Tiers-Lieux...), l'appui à des parcours professionnels, investissent cet enjeu et légitiment des références culturelles de plus en plus hybridées.

Ces démarches et espaces proposent des modèles alternatifs à des personnes « en rupture avec l'institution » ou souhaitant développer des nouvelles logiques du « vivre autrement » portant des valeurs de solidarité à travers l'économie solidaire ou l'éducation populaire. Il en ressort une posture de l'accompagnement pensée comme une « relation de coopération », de compagnonnage (notamment entre équipes artistiques), d'égal·e à égal·e et réciprocitaire, qui s'appuie sur les ressources des personnes, leurs envies, leurs désirs et leurs « capacités », où l'accompagnateur·rice trouve sa place et non l'inverse. Si l'accompagnement proposé par ces structures culturelles et artistiques, parfois informel et spontané, est difficilement quantifiable et peu mis en valeur, les attentes dont elles témoignent et qu'elles suscitent auprès de partenaires institutionnels démontrent le rôle social majeur et croissant qu'elles jouent sur leurs territoires respectifs.



Préconisations : L'ingénierie d'accompagnement

- Renforcer l'ingénierie territoriale en :
 - > déployant des financements adaptés ;
 - > mobilisant des compétences (recrutement et formation de professionnel·le·s dans les communes rurales...) ;
 - > reconnaissant les compétences des associations et coopératives, notamment culturel·le·s, et les impliquer comme des agents du développement local ;
 - > apportant un appui matériel (locaux, bureaux...) en complément de la logique actuelle de seuls financements de projets.

Propositions

- Développer des pôles ou "actions territoriales" dédiés aux différents accompagnements des personnes dans leurs nouvelles aspirations en :
 - > développant des espaces d'accompagnement : expl : Maison de projet...
 - > accompagnant l'émergence d'espaces d'expérimentation ouverts aux expérimentation (expl : lieux intermédiaires...).
- Développer l'accompagnement des parcours de bénévolat et de coopération

Entreprendre autrement avec l'ESS

Les acteur·ice·s artistiques et culturel·le·s donnent à voir une nouvelle manière d'entreprendre, de penser une économie solidaire, en rattachant la question des droits culturels à une approche artistique mais aussi à de nouveaux modes de vie et modes de faire (alternatifs, écologiques, lutte contre les discriminations et les inégalités, égalité femmes-hommes...), au sein d'un territoire ou au sein d'une structure. Face à une approche trop normée de l'emploi ou de la profession, il·elle·s interrogent le sens du travail, de son activité, de son emploi... Il·elle·s rappellent que le social et l'économie, qui sont des constructions culturelles, doivent s'inscrire dans l'environnement où ils se développent et être porteurs de sens.

Il·elle·s s'appuient pour cela sur des principes de gouvernances ouvertes, transparentes, horizontales et participatives, et sur les valeurs de l'éducation populaire.

Face à la propension grandissante des opérateurs publics comme privés à préférer soutenir et financer des initiatives innovantes, le plus souvent basées sur une approche « technicisée », les structures culturelles de l'ESS des territoires ruraux revendiquent des pratiques et des processus coopératifs qui répondent dans la durée aux besoins et aux spécificités de leur territoire.



Face à ces volontés d'entreprendre autrement, la perte des aides à l'emploi, particulièrement celles des emplois aidés (emploi jeunes,...) qui ont constitué des accélérateurs formidables de projets et de parcours pour des milliers de personnes et notamment des jeunes, accentue la mise à mal des réseaux d'initiatives locales.

Préconisations : Favoriser l'emploi

- Déployer des aides à l'emploi adaptées aux réalités professionnelles des structures et aux objectifs de pérennisation des postes ;
- Accompagner l'insertion dans l'emploi et les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire (ex. : CAE, pépinière ESS...) ;
- Reconnaître et conforter les formes de formation d'éducation populaire et de transmission entre pairs ;
- Appuyer le financement à la formation professionnelle pour tou·te·s ;
- Favoriser des espaces de travail partagés, espaces de vie citoyens et professionnels en soutenant l'émergence de (tiers-)lieux culturels

Coopérer (autrement) en transversalité

Les acteur·ice·s du milieu rural ont développé depuis longtemps leur capacité à la coopération. Dans un milieu de faible densité, le petit nombre d'acteur·ice·s a favorisé l'envie - et la nécessité - de faire ensemble, de décloisonner les disciplines et les secteurs pour faire projet d'intérêt général. Cette forte appétence pour des projets intersectoriels rencontre cependant une difficulté à être comprise par les politiques. En effet, la recomposition territoriale semble trop souvent accompagnée d'une perte d'ingénierie locale, qui est parfois compensée par des dispositifs et des fonctionnements mal adaptés et qui peinent à évoluer. Les structures déplorent alors la lenteur du décloisonnement des services et une faible coopération entre acteur·ice·s et collectivités pour des actions concertées. Ce décloisonnement et la mise en réseau des acteur·ice·s, des services publics et des personnes doit être engagé à une plus grande ampleur pour amorcer ces nouvelles dynamiques.

Ce n'est qu'à partir d'une volonté politique des élu·e·s en appui à un tissu culturel et associatif que la capacité à agir dans la proximité peut devenir effective.

Les synergies permettent alors de mobiliser les personnes, de les valoriser dans leurs actions, et de penser des modes de coopération diversifiés. Il nous faut donc mieux travailler en transversalité, mieux communiquer, défier la mobilité, articuler les politiques, cofinancer...



Préconisations : favoriser la coopération

- Soutenir les processus de coopération locale, l'amorçage de projet de territoire, au montage de projets européens par du soutien financier et de l'ingénierie d'accompagnement ;
- Prendre appui auprès des acteur·rice·s socio-économiques locaux·ales moteurs, comme ceux·celles du secteur associatif, de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat, etc. ;
- Favoriser des méthodes d'auto-diagnostic de territoire suivi d'un partage et d'une interconnaissance de ces observations participatives et partagées ;
- Réfléchir à des financements dans la durée afin de donner le temps aux processus et aux expériences ;
- Construire des actions communes en :
 - ↳ définissant un projet global ;
 - ↳ posant une gouvernance, même temporaire, pour ce type de projet ;
 - ↳ se donnant du temps ;
 - ↳ finançant l'ingénierie ;
- Travailler sur des dispositifs transversaux entre les différents services, notamment dans et entre les collectivités territoriales, et favoriser les décloisonnements interministériels par des subventions croisées, des programmes ou des projets (exemples : Ruralisons !, plate-forme de PCT, projets LEADER et MCDR comme le projet AJITeR, labellisation EVS comme la Gare à Coustellet...).

Coconstruire autrement les politiques publiques

Les politiques territoriales, du local au régional, sont multiples et au cœur des changements. Confrontées aux défis des mutations contemporaines et des processus de réorganisations territoriales, elles se transforment et sont appelées à se réinventer. Les dimensions culturelles, dans la nécessaire prise en compte des personnes à la vie en commun, obligent à penser en termes de responsabilités partagées et de volonté politique d'investissement dans l'avenir.

Ainsi, pour garantir la participation des personnes à la décision publique, il semble essentiel que les élu·e·s se positionnent dans un rôle de facilitateur des actions et adoptent une démarche horizontale pour une réelle coconstruction, encourageant ainsi une plus grande participation des habitant·e·s et des personnes à l'élaboration des politiques culturelles et des projets de territoire. Parallèlement, un changement de posture doit s'opérer chez les acteur·rice·s culturel·le·s pour considérer les financeurs et les institutions comme des partenaires et non comme des tutelles.



Enfin, comme évoqué précédemment, la culture doit être entendue dans toutes ses dimensions, ne devant ni se limiter aux activités « artistiques », ni être étudiée par le prisme économique. Elle est à la fois une contribution et une condition aux projets de territoire et invite plus que jamais à passer des discours sur l'attractivité à des actes d'hospitalité.

Préconisations

- Expérimenter de nouvelles manières de construire des politiques publiques locales : processus de coconstruction, appel à manifestation d'intérêt ;
- Repenser la temporalité des projets, sortir du court terme.

Propositions

- Consolider les processus de coconstruction sur les territoires (trois méthodologies sont évoquées) :
 - ↳ Ouvrir aux acteur·ice·s et aux habitant·e·s les lieux de conception des projets de territoires que ce soit au niveau intercommunal ou au niveau intercommunautaires. Imaginer un SCoT « Culture » (Schéma de Cohérence Territoriale) ?
 - ↳ Les schémas d'orientation dans les arts et la culture tels que les SOLIMA (Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles), SODAREP (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de rue et dans l'Espace public), SODAM (Schéma d'Orientation pour le Développement territorial des Arts de la Marionnette), etc.
 - ↳ La réflexion en cours conduite au sein du ministère de la Culture sur une démarche déconcentrée de diagnostic et d'analyse partagée des territoires, considérant les travaux menés par les centres culturels en Belgique appuyés sur les droits culturels et l'éducation populaire.
- Construire des temps d'appropriation de partage voir de formation aux projets de territoire pour permettre aux élu·e·s, mais aussi aux acteur·ice·s et aux citoyen·ne·s de se former conjointement.



Conclusion

De nombreuses initiatives et coopérations qui participent au projet de territoire existent et ont montré l'intérêt et la pertinence de leurs démarches.. Elles doivent être reconnues et encouragées. Faisons leur confiance !

Cela passe par un travail concerté avec une grande attention à ce qui se joue et émerge dans les territoires et un appui à cette diversité de propositions d'acteur·ice·s locaux·ales porteur·euse·s des ressources culturelles du territoire, et de porter une vision émancipatrice sur les citoyen·ne·s considéré·e·s comme doté·e·s de culture(s) et de capacité d'agir.

Il s'agira aussi de faire progresser les capacités d'action des collectivités par une meilleure interaction avec les acteur·ice·s, et notamment à travers des démarches collectives (réseaux, méthodologie locale...), des actions d'inter-connaissance et de formation.

Les réseaux de collectivités comme l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France), Arts vivants et départements ou la FNCC, (Fédération Nationale des Collectivités territoriale pour la Culture), la FNADAC (Fédération Nationale des Associations de DAC), le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire), qui sont des espaces de formation et d'échanges de pratiques pour les élu·e·s (fiches pratiques, formations...), apparaissent comme des partenaires essentiels sur lesquels s'appuyer.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



»»» « AJITER par la culture ! » : www.ajiterculture.org

